

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04/11/2021

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusés : MARANO Marie-Christine, BRETIN Anthony, donne pouvoir à MANZONI Jean-Michel.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

10 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Taxe communale d'aménagement

Les opérations d'aménagement et les constructions soumises à autorisation d'urbanisme peuvent donner lieu au paiement d'une taxe communale d'aménagement (de 1 à 5 %). Cette taxe n'a jamais été instaurée à Lavigny.

Toute modification doit faire l'objet d'une délibération avant le 30/11 pour être appliquée dès le 01/01 de l'année suivante.

A l'unanimité des 10 votants le Conseil Municipal décide de ne toujours pas mettre en place la taxe communale d'aménagement.

2 - Convention SDIS

La cotisation annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours (environ 8.000 € /an pour Lavigny, rattachée au centre de La Marre, prestations déléguées au centre de Voiteur) était jusqu'à présent versée individuellement par chacune des communes. La nouvelle organisation prévoit maintenant que c'est la ComCom Bresse Haute Seille qui procède à un versement correspondant à celui de la totalité des communes qui la composent, puis récupère la somme due par chacune. Aucun impact sur le budget communal sinon une modification des lignes comptables.

Le nouveau traitement de la cotisation SDIS est accepté par délibération à l'unanimité des 10 votants (9 présents + 1 pouvoir).

3 - Travaux en cours

Antenne relais : les travaux de tranchage de la chaussée pour raccordement du pylône au réseau téléphonique ont été décalés dans le temps et ont débuté ce jour. Leur nouvelle programmation prévoit leur fin le vendredi 12/11, mais un débordement sur la semaine suivante reste possible, en fonction des difficultés qui pourront être rencontrées. Afin de limiter les désagréments occasionnés les habitants sont informés, par les moyens habituels, des modifications de leurs habitudes (stationnement, dépôt des bacs à ordures ménagères les jours de collecte, etc...) pendant cette période.

Eaux pluviales - canal "le Bigon", clairement localisé sous le garage de la maison concernée par les débordements et inondations, le bouchon d'effondrement a été étudié de plus près. Un nouveau passage de caméra, depuis l'aval cette fois, permet de situer les dalles du plafond effondrées au niveau de l'enfouissement du câble électrique qui approvisionne le transformateur en bas de la rue du Prê Bayard. La commune constitue un dossier de sinistre auprès de son assureur, les expertises se chargeront de définir les responsabilités des intervenants sur le chantier, d'envisager les solutions à apporter et à qui imputer leurs coûts.

4 - Questions diverses

VILLAGE - VIE LOCALE

Cérémonie 11 Novembre, à 9 heures le public pourra être présent au Monument aux Morts en portant le masque et respectant les mesures sanitaires. Les conditions ne sont pas réunies pour permettre le traditionnel "verre de l'amitié" par la suite.

Arrêt de bus, la barrière côté cimetière donne des signes de vétusté. Son remplacement est envisagé avec des éléments EGC Composite (plastique recyclé et fibres de bois), en fonction du montant du devis qui sera proposé après une prochaine visite sur site. Dans le même temps sera demandé de chiffrer également le barrage qui ceinture l'aire de jeux pour enfants.

Défibrillateur, les travaux préparatoires à son installation sous le lavoir seront bientôt terminés. Après intervention de l'entreprise chargée de son raccordement, des formations à son utilisation sont programmées.

Panier des Aînés, en cours de constitution. Les récipiendaires seront prochainement consultés pour définir leur souhait : panier, pas panier, don de son montant à une association à vocation sociale.

Vitesse, chez les riverains des entrées du village l'inquiétude fait doucement place à l'énervement. Des confrontations, pour l'instant verbales, ont déjà eu lieu. Il suffira aux usagers de la route de réduire leur vitesse pour éviter une potentielle escalade et, au final, un appel aux représentants de la force publique.

Salle Communale, fin octobre un premier utilisateur a pu y organiser un repas familial. Tout est opérationnel, même si l'équipement n'est pas celui d'une salle des fêtes, conformément à l'orientation initiale du projet.

Aménagement ancien office : l'ancienne dalle béton est détruite et évacuée, dégageant un volume qui s'avère conséquent et promet un futur usage plaisant aux associations du village. D'immenses remerciements sont adressés aux bénévoles qui y ont consacré temps et énergie.

FORET

Affouage et coupes de bois, à l'unanimité des 10 votants toutes les délibérations relatives aux coupes de bois sont validées : DCM 2022 (assiette, dévolution et destination des coupes), délibération d'affouage, rôle et règlement d'affouage. Un seul affouagiste s'est porté candidat cette année, la désaffection pour cette pratique s'accroît.

Parcelle AB 510, l'utilisation de la totalité de la parcelle par le SIA du Val Serin pour le stockage des boues d'épuration semble techniquement difficile (de la pente côté Est). D'autre part, l'ONF souhaite conserver une partie de la parcelle dans le domaine forestier, en bordure de la route. Une fois définie par l'organisme chargé de l'étude de réalisation du stockage la surface réellement nécessaire, un accord se dessine pour la vente au SIA d'une partie carrée d'environ 5.000 m², en conservant la partie pentue triangulaire en bordure de route (environ 3.000 m²) dans le Régime Forestier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des 10 votants la solution retenue.

MAIRIE

Biens sans maître, la suite de la procédure passe par une publication aux annonces légales, il est raisonnable de voir le dossier finalisé, et la commune propriétaire des terrains concernés, d'ici environ 6 mois.

Recensement, c'est Rodica Boutin, nommée agent recenseur, qui prendra contact avec les foyers lavinois début 2022 pour leur remettre les identifiants permettant de répondre au questionnaire en ligne. La réponse sur formulaire papier reste possible.

Voirie ComCom, la commune demande pour 2022 les mêmes interventions que précédemment, leurs réalisations seront toutefois dépendantes de leur classification en degré d'urgence par la commission intercommunale. La reprise d'une malfaçon sur la montée des Champs Tabourot à Rosnay a finalisé et mis un terme aux interventions 2021.

STRUCTURES EXTERIEURES

ComCom Tourisme, le bilan de la saison touristique 2021 constate une baisse de la fréquentation du territoire attribuable aux conditions météo peu favorables. Avec, malgré tout, un taux de remplissage des offres d'hébergement locatif qui reste élevé, confirmant l'attractivité de l'environnement local.

ComCom Bresse Haute Seille, du dernier Conseil Communautaire réuni le 28 octobre ressort essentiellement :

- la diffusion prochaine dans les boîtes à lettres des habitants d'une plaquette reprenant et détaillant les missions et compétences de la ComCom, leur financement et ses conséquences sur les prélèvements fiscaux locaux (+4% taxe intercommunale).
- un débat sur l'opportunité de l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (coût d'installation et d'entretien, adaptation aux avancées technologiques, choix des sites d'implantation, etc...) qui reste à approfondir.
- une évaporation du personnel du SPANC, lequel n'est plus en capacité de remplir sa mission de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif, pourtant obligatoire. En conséquence, une part du budget consacré à ses charges de personnel est allouée au règlement des prestations pour ce service de la société PB Assainissement pour un montant de 20.000 €.
- des prévisions de travaux de mise aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite pour 3 bâtiments touristiques (Jurafaune, Maison de la Haute Seille, Maison des Etangs), montant prévisionnel 9.600 € HT pouvant être financé à 40% par l'Etat.
- l'avancement du Plan de Paysage prévoit la diffusion prochaine de la restitution des premières étapes, au sein de laquelle on trouvera notamment une visualisation de l'évolution des paysages (passé, présent, futurs possibles). La présentation des futurs possibles, en laissant aller le fonctionnement actuel ou en envisageant la mise en place de leviers d'action, pourra permettre à chacun d'appréhender l'importance de participer au projet.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 02 décembre 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 35.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 10/11/2021

Le Maire, Luc MICHAUD.

